



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ N°2026/DREETS/CS-21

portant sur «la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour la région Pays de la Loire »

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 115-1, R. 266-1 à R. 266-12 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice Rigoulet-Roze préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

VU l'arrêté n° 2026/SGAR/DREETS/n°22 du 03 mars 2026 portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° 2026/DREETS/CS-20 du 02 avril 2026 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

ARRÊTE

Article 1

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant **d'une première habilitation** en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

44 - LOIRE-ATLANTIQUE				
Petites Sœurs des Pauvres	34018273200016	12 rue de Russeil	44000	Nantes
72 - SARTHE				
L'Esprit de Barbara - Café Solidaire	89786834500025	2 bis rue de Bone	72000	Le Mans
85 - VENDEE				
L'étape du canton de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	80226804500019	2 avenue du Jaunay	85800	Saint-Gilles-Croix de-Vie

Article 2

L'habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans pour les structures citées à l'article 1, bénéficiant d'une première habilitation, à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement fin 2028).

Article 3

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant d'un **renouvellement de leur habilitation** en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
Le Comptoir des Alouettes	82240815900017	21 Rue des Alouettes	44100	Nantes
Ministère Apostolique de la Gloire du Christ	84828653000011	2 Rue Jean-Baptiste Greuze	44600	Saint-Nazaire
49 - MAINE ET LOIRE				
Association Graine d'espoir	84231019500024	140 Avenue Victor Châtenay	49100	Angers

Solidarité Lys Layon Bocage	918 635 376 00018	10 Place Charles de Gaulle	49310	Lys-Haut-Layon
Ukraine la liberté d'être libre	92399461000015	57 Rue Volney	49000	Angers
53 - MAYENNE				
La porte ouverte	83403845700034	43 Rue des Grands Carrés	53000	Laval
72 - SARTHE				
Epicerie Solidaire Etudiante du Mans	81502912900013	16 Boulevard Charles Nicolle	72000	Le Mans
85 - VENDEE				
Le panier talmondais	52999585400013	280 Rue du paradis	85440	Talmont-Saint-Hilaire
Ma'Yonnaise épicerie - campus de La Roche-sur-Yon	90490663300014	221 Rue Hubert Cailler	85000	La Roche-sur-Yon

Article 4

L'habilitation pour les structures citées à l'article 3, est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement fin 2030).

Article 5

L'habilitation est délivrée pour la durée de l'année 2026 pour les structures citées ci-après, bénéficiant d'une première habilitation, à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement à demander fin 2026).

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
Association Saint Benoit Labre	78835472800099	3 allée du cap Horn	44120	Vertou
Le panier nantais	99042262800018	9 rue de Chypre	44000	Nantes
Maison Jeunes Migrants (MJM)	94454423800016	2 rue Stanislas Baudry	44000	Nantes
49 - MAINE ET LOIRE				
Nobles intentions altruiste humanitaire	92946605000010	58 boulevard du Doyenné	49100	Angers

Article 6

En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 1).

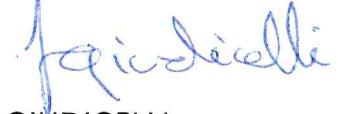
Article 7

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 17 avril 2026

Pour le Préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation

le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Jérôme GIUDICELLI